

Saint -Martin -d'Hères, le 30 octobre 2017



Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du vendredi 27 octobre 2017

N° 11b - D 27.10.2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept octobre à huit heures, le conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Lise DUMASY, Présidente.

Point à l'ordre du jour :

Tarifification de la mise à disposition de locaux
Tarifification EST et Amphidice

Membres présents : Lise DUMASY, Hervé COURTOIS, Thomas LEBARBE, Ahmed LBATH, Emmanuel BARBIER, Jean-Philippe VUILLEZ, Ludivine CHAZE-MAGNAN, Sylvie MARTIN-MERCIER, Walid RACHIDI, Mitra KAFAI, Orianna SOTO.

Membres représentés : Marie-Laurence CARON FASAN (procuration à Walid RACHIDI), Kirsten MARTENS (procuration à Ludivine CHAZE-MAGNAN), Jérôme PARET (procuration à Ahmed LBATH), Claus HABFAST (procuration à Lise DUMASY).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres

Rapporteur : Mme Lise DUMASY, Présidente

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-3 ;
Vu le code général de propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2125-1 ;
Vu l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) et notamment son article L. 14 ;
Vu l'avis de la commission des finances du 19 octobre 2017 ;
Vu la délibération N° 11a - D 27.10.2017 du 27 octobre 2017 du conseil d'administration de l'UGA portant approbation de la grille tarifaire relative aux mises à disposition de locaux aux interlocuteurs externes ;

Considérant d'une part la nécessité de compléter la tarification susvisée de tarifications complémentaires répondant à la spécificité de certains espaces ;

Considérant d'autre part les particularités du partenariat public privé EST et les obligations liées à l'exploitation du spectacle vivant, qui justifient la mise en place d'une grille tarifaire spécifique aux équipements culturels ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver :

- *la catégorisation des utilisateurs et la grille tarifaire présentées en annexe qui entreront en application à compter du 27 octobre 2017 ;*
- *la possibilité, sur décision expresse de la présidence de l'UGA, de consentir des dérogations sous condition de réciprocité.*

Le résultat du vote est le suivant :

| | |
|---------------------------|----|
| Membres en exercice | 37 |
| Membres présents | 11 |
| Membres représentés | 4 |
| Nombre de votants | 15 |
| Voix favorables | 15 |
| Voix défavorable | 0 |
| Ne prend pas part au vote | 0 |
| Abstention | 0 |

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve :

- la catégorisation des utilisateurs et la grille tarifaire présentées en annexe qui entreront en application à compter du 27 octobre 2017 ;

- la possibilité, sur décision expresse de la présidence de l'UGA, de consentir des dérogations sous condition de réciprocité.

Publié le : 14.11.17

Transmis au Rectorat le : 14.11.17

Fait à St- Martin- d'Hères, le 30 octobre 2017

Pour la Présidente et par délégation

Le Directeur général des services

Joris BENELLE



Direction générale déléguée Relations territoriales et internationales

Direction de la culture et de la culture scientifique (CCST)

Mise à disposition des équipements culturels UGA au bénéfice de tiers

Elaboration d'une grille tarifaire spécifique pour les studios et les salles de spectacles

Espaces et projets concernés

Espaces concernés :

Le PPP EST (situé en face de l'IMAG) comprenant :

- 3 studios de répétition de 50m²
- 1 studio de répétition de 150m²
- 1 salle de spectacle de 150 places avec régie

L'Amphidice : salle de spectacle de 335 places avec régie située dans le bâtiment Stendhal.

Projets concernés : répétitions ou diffusions de spectacle forcément à dimension artistique ou culturelle (danse, théâtre, musique ou cinéma).

Définition des usagers par catégorie

3 catégories

Cat. utilisateurs 1 :

- Usagers UGA : la Direction culture et culture scientifique, la DGD FVU pour les étudiants artistes de haut niveau (AHN), les composantes ou laboratoires de l'UGA
- Usagers hors UGA : les associations à vocation artistique labellisées /conventionnées avec la COMUE (au nombre de 5 aujourd'hui)

Cat. utilisateurs 2 :

- Les associations étudiantes et les associations de personnels de l'UGA ou inter universitaires (pour les associations étudiantes critère FSDIE 1/3 bureau étudiants UGA ou Psdt UGA)
- Les établissements membres de la COMUE et les acteurs socio économiques ou socio culturels lorsque le projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'UGA validé par la Direction CCST

Cat. utilisateurs 3 :

- Les établissements membres de la COMUE et les acteurs socio économiques ou socio culturels lorsque le projet est hors partenariat avec l'UGA validé par la Direction CCST

Des tarifs qui visent à couvrir une partie des coûts de fonctionnement mais doivent rester concurrentiels

| | Studios participation aux frais de sécurité à 47 € HT/heure Coût fixe 500€ | Salle Amphidice et EST Coût fixe de 1290€ | BENCHMARK |
|---|--|---|--|
| Catégorie Utilisateurs 1 - Usagers UGA : la Direction culture et culture scientifique, la DGD FVU pour les étudiants artistes de haut niveau (AHN), les composantes ou laboratoires de l'UGA - Usagers hors UGA : les associations à vocation artistique labellisées /conventionnées avec la COMUE (au nombre de 5 aujourd'hui) | GRATUIT | GRATUIT | |
| Catégorie Utilisateurs 2 -Les associations étudiantes et les associations de personnels de l'UGA ou inter universitaires (pour les associations étudiantes critère FSDIE 1/3 bureau étudiants UGA ou Psdt UGA) -Les établissements membres de la COMUE et les acteurs socio économiques ou socio culturels lorsque le projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'UGA validé par la Direction CCST | 14 € HT par heure Forfait au semestre : 12 € HT par heure Forfait annuel : 10 € HT par heure | 500€ HT inclut : la présence de l'équipe technique, une installation (montage), une répétition, un spectacle en soirée et un démontage. Forfait répétition 150€ | Entre 7€ et 50€ par heure pour un studio Entre 250 et 2000€ pour la salle |
| Catégorie Utilisateurs 3 - Les établissements membres de la COMUE et les acteurs socio économiques ou socio culturels lorsque le projet est hors partenariat avec l'UGA validé par la Dir. CCST. | 60 € HT par heure Forfait au semestre : 55 € HT par heure Forfait annuel : 50 € HT par heure | 1500€ HT Forfait répétition : 300€ HT | |